

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_118

Objet : Désignation d'un nouvel adjoint

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Christian CARNOIS, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Par délibération VA_DEL2020_54 du 5 juillet 2020, le conseil municipal a fixé la limite à 14 du nombre d'adjoints au maire augmenté de 4 adjoints de quartier ;

Par délibération en date du 30 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé le retrait de la fonction d'adjoint à Monsieur Farid OUKAID.

Considérant que le poste de sixième adjoint est devenu vacant, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner Monsieur Jean-Michel MOLLE en qualité de sixième adjoint.

Vu les articles L 2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver la nomination d'un nouveau sixième adjoint sans modification de l'ordre des adjoints ;
- de procéder à l'élection, au scrutin secret, du sixième adjoint.

Résultats:

M. Jean-Michel MOLLE est élus sixième adjoint par 35 votes pour, 2 votes contre, 4 votes blanc, 1 vote nul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à la désignation.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire, Violette SALANON Pour extrait conforme, Le Maire, Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214223-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025